



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur **Règlement numéro 716-1** **Emprunt de 43 100 000 \$ – Mise aux normes de l'usine** **de traitement des eaux usées**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 716-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 716 décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées afin d'en augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et d'en modifier l'objet et la clause de taxation

Le règlement numéro 716-1 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu le 18 juin 2025 ainsi que celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 août 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 12 septembre 2025.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier